

EXTRAITS



Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

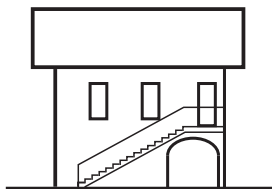
Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.

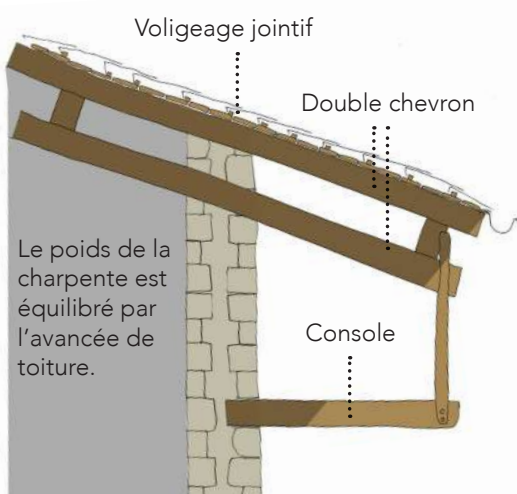
LA MAISON VIGNERONNE



1



2



3

- 1 : Plan masse du village vigneron de Mérignat (01).
 2 : Regroupement de maisons vigneronnes - Mérignat (01).
 3 : Détail d'un toit à bascule.
 4 : Grangeon - Hameaux des Combes Jasseron (01).

Dans les bourgs et hameaux, les maisons vigneronnes sont inscrites en **alignement sur rue**. Elles créent des **séquences urbaines cohérentes**.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la culture de la vigne a participé au développement des villages vigneronniers aindinois.

La vigne est rarement la seule activité du paysan qui possède parfois des terres de cultures et quelques têtes de bétail. On parle alors de maison de polyculteur-vigneron plus que de maison vigneronne.

Cette maison est un véritable élément **identitaire du territoire**. Isolée ou regroupée en villages ou hameaux, elle est à la fois lieu de vie et espace de travail pour le vigneron. De facture modeste et vernaculaire, ces habitations présentent des caractéristiques communes. Leur forme et leur organisation reste en lien avec l'activité qu'elles abritent : escaliers extérieurs, forte toiture débordante, cave en rez-de-sol, pièces de vie en étage. Les maisons du **Bugey** présentent des adaptations au modèle comme les pas d'oiseau en façade pignon, ou une récurrence de celliers au niveau de la rue, alors que dans le **Revermont** les maisons vigneronnes privilégient les **caves à demi-enterrées**.

Ces caractéristiques s'expliquent par la nécessité de conserver le vin plus ou moins longtemps selon le pays.

Les **grangeons** sont des édifices indispensables au vigneron : il y remise son matériel et s'y abrite par mauvais temps. On note là encore une différence entre le Val-de-Saône, où l'on parle de cadole, et le Bugey où s'emploie le terme de grangeon.

Les plus modestes se limitent à un simple abri. Certains présentent des foyers pour s'y réchauffer, d'autres sont voûtés.

Aux XVII^e et XIX^e siècle, la croissance d'activité économique vigneronne et l'industrialisation des pratiques ont favorisé l'implantation de domaines plus conséquents, construits sur le principe de **maisons bourgeoises**, mais dans les vignes. Ces grandes demeures confortables se développent sur un modèle caractéristique de l'époque : une maison à la façade ordonnancée plantée de grands arbres (cèdres, chênes, tilleuls,...).



3